



# Les Pages Ardéchoises

Bulletin trimestriel de la Section Ardéchoise  
de la Fédération Syndicale Unitaire  
pour les Services Publics.

Directrice de la publication CPPAP 0125 S 07525 - Valérie BENMIMOUNE Maison des syndicats 07000 PRIVAS

N°109

septembre 2022

## Édito

**29 septembre : on y va !**

Pendant que notre maison brûle, le gouvernement nous conseille d'éteindre le wifi et entend s'acharner toujours plus sur les demandeurs et demandeuses d'emplois et les bénéficiaires du RSA pour mieux préserver les actionnaires gavés et les utilisateurs de jets privés. D'autres choix sont possibles ! Des pays européens s'engagent dans la taxation des superprofits des entreprises du secteur énergétique et entament la régularisation des sans-papiers. En France, on demande davantage d'efforts au petit peuple pour répondre à l'urgence climatique et on s'apprête à durcir encore le traitement des étrangers sur notre territoire par une réforme pilotée par Darmanin et téléguidée par le RN...

**Une vraie revalorisation des salaires, des pensions, des bourses est indispensable et doit permettre à chacun-e de vivre décemment sans amputer le financement de notre modèle social. C'est le sens de l'appel à la grève du 29 septembre que nous préparons activement.**

Nous sommes légitimes à revendiquer une politique moins destructrice des services publics, avec des mesures réelles pour une transition écologique plus juste. Défendre les services publics et le bien commun est notre raison d'être à la FSU. C'est pourquoi nous avons invité Paul Devin à venir en Ardèche le 18 novembre animer un stage pour bien clarifier la notion de loyauté du fonctionnaire et nous rappeler le périmètre de légitimité de la volonté ministérielle, ce qu'est la loi dite de déontologie de 2016, ce que dit la loi Le Pors de 1983 de nos droits et de nos obligations. Les services publics et notamment celui d'éducation ont pour objectif inaliénable de garantir les droits au bien-être des citoyen-es et pour ce faire rien de mieux qu'un cadre national qui garantisse l'égalité sur le territoire. Les notions d'indépendance de l'instruction, de liberté pédagogique et de responsabilité individuelle et collective des fonctionnaires doivent être interrogées, de même que l'intérêt général et l'autonomie locale.

**Soyons nombreux et nombreuses à participer cette journée de stage pour prendre de la hauteur et faire la part belle à l'intelligence collective. Et d'ici là, tous et toutes en grève et dans la rue le 29 !**

Valérie Benmimoune

PRIVAS CC

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE  
DÉPOSÉ LE 22/09/2022

## Les Pages Ardéchoises

### SOMMAIRE

- p. 1 Édito
- p. 2 Dossiers fédéraux : CHSCT, RESF et 29/09
- p. 3 Stage syndical : vendredi 18/11 au Pouzin
- p. 4 Les syndicats de la FSU : la FSU Territoriale



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀

avec les syndicats de la FSU

## Urgence climatique et CHSCT

Le 5 septembre est paru un communiqué de presse de la FSU nationale sur l'urgence climatique rappelant que « les canicules et les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes et intenses. Dans les établissements, écoles et services de l'Éducation nationale, ces vagues de chaleur affectent les conditions de vie au travail et la santé des élèves et des personnels. Le ministère de l'Éducation nationale doit donner les moyens financiers et un cadrage national aux collectivités territoriales afin qu'elles investissent à la hauteur des enjeux. »

CHSCT

Comité d'Hygiène  
Sécurité et  
Conditions de Travail

À son niveau, le CHSCT départemental de l'Éducation nationale de l'Ardèche entend bien se saisir de cette question et

faire pression sur le DASEN, bien au frais dans son bureau climatisé alors que le reste des personnels suffoque dans des bâtiments pour la plupart peu ou très mal isolés.

29 septembre : rentrée sociale

Pour les **salaires** et la **justice sociale** et **écologique**, luttons !



**EN GRÈVE !**

*le jeudi 29 septembre*

Nous espérons que vous recevrez ces Pages ardéchoises avant cette journée de mobilisation interprofessionnelle à laquelle s'est associée notre fédération et ses syndicats.

La liste des rassemblements prévus en Ardèche et alentours est mise à jour régulièrement sur notre site dont l'adresse est [fsu07.fsu.fr](http://fsu07.fsu.fr).

## Réseau éducation sans frontières



La FSU 07, avec le Réseau éducation sans frontières, a participé au rassemblement du 5 août organisé par le RIVADH (Réseau d'information, de vigilance et d'action pour les droits de l'homme) à l'occasion du parrainage républicain d'une famille albanaise par Hélène Baptiste (maire des Ollières) et Lætitia Serre (conseillère départementale). Même si elle coche toutes les cases du droit à la régularisation, cette famille s'est vue adresser une obligation à quitter le territoire français (OQTF).

Lors de l'audience que le Préfet nous a accordée le 30 août, pour faire le point sur la situation des déboutés du droit d'asile en Ardèche, il a réaffirmé qu'une famille originaire d'Europe de l'Est n'a pas vocation à se maintenir sur le territoire, même si le père a une promesse d'embauche très sérieuse. Ce discours est le même depuis plusieurs années, quelle que soit la personne à la tête de la préfecture. L'argument derrière cette politique est le fameux « appel d'air » qui se ferait si on régularise les sans-papiers. La différence cette fois serait que le service des étrangers proposerait un retour au pays encadré pour le père s'il accepte de faire une demande de visa de travail. En échange la préfecture s'engagerait à accélérer et sécuriser le parcours et à laisser la mère et les enfants sur le territoire. Beaucoup des premiers concernés sont sceptiques car ils ont peur de ne pas pouvoir revenir et de se mettre en danger dans un pays qu'ils ont fui. Nous attendons toujours des précisions sur ce système « vertueux ».

Le discours de M. le Préfet Devimeux est certes respectueux et empathique mais les réponses données à celles et ceux qui sollicitent leur régularisation ne sont pas toujours à la hauteur. Ainsi une femme seule sur le territoire ayant subi des violences dans son pays devrait, si l'on en croit des propos déjà tenus en juillet 2021 et réaffirmés cette fois-ci, être protégée sur notre territoire. Néanmoins une maman angolaise dans cette situation a reçu en juillet une OQTF assortie d'une interdiction de retour alors que son dossier, suivi par le réseau, semblait devoir trouver une issue favorable.

Les réseaux sont présents à Privas, Tournon, Annonay, et le MRAP est notre contact à Aubenas. Si vous avez une question ou une inquiétude à propos d'un-e élève ou d'une famille, n'hésitez pas à contacter la FSU07.

Ont participé à la rédaction de ce journal :

Valérie BENMIMOUNE, Houria DELBOSC, Olivier JEUNET et d'autres militant-es de la FSU Ardèche.

# STAGE SYNDICAL

Fonctionnaire : servir, travailler, se taire ?

vendredi 18 novembre 2022 de 9h à 17h au Pouzin

## Le contenu : la liberté du fonctionnaire

Dans un contexte particulièrement tendu, avec une institution qui tente par tous les moyens une mainmise sur notre pouvoir d'agir, agissant régulièrement des menaces de sanctions abusives, la FSU propose de revenir sur les fondements du statut du fonctionnaire. Il s'agira d'interroger la liberté du fonctionnaire, aux côtés de notre invité Paul DEVIN qui introduisait ainsi son intervention à un colloque organisé en 2020 par la FSU 72 :

« Dans la culture professionnelle de l'encadrement, cette nécessité de la loyauté à l'institution et de l'obéissance aux directives données paraît être devenue, pour nombre d'inspecteurs et de chefs d'établissement, le seul versant légitime de l'intervention hiérarchique. Parfois cela va jusqu'à considérer que la revendication des droits du fonctionnaire procéderait d'une négation de cette loyauté. [...] »

Est-ce que nous serions revenus aux conceptions des années 1950 qui étaient caractérisées dans la formule cinglante de Michel Debré : « Le fonctionnaire est un homme de silence, il sert, il travaille et il se tait » ? Avec pour différence que les habiletés du discours de communication évitent scrupuleusement des formulations aussi explicites. »



La section ardéchoise de la FSU vous invite à un stage syndical avec la participation exceptionnelle de **Paul DEVIN**

**Le statut de fonctionnaire... Ça vient d'où ? Pourquoi un statut ? Le droit des fonctionnaires s'oppose-t-il à l'intérêt général ? Quelle liberté face aux prescriptions hiérarchiques ?**

**Autonomie locale : plus de liberté ou démantèlement du cadre national de l'EN et du statut ?**

*Déjeuner sur place : boissons offertes, repas partagé.*

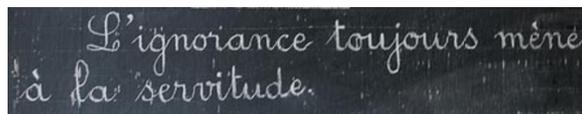
Demande d'autorisation d'absence à déposer au secrétariat de direction ou à l'IEN un mois avant, au plus tard le **mardi 18 octobre**.

Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire syndiqué-e ou non syndiqué-e, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, avec autorisation d'absence sans obligation de rattrapage.



## L'intervenant : Paul DEVIN

Syndicaliste FSU, inspecteur de l'Éducation nationale à la retraite, ancien secrétaire général du SNPI-FSU (devenu depuis le SUI-FSU, Syndicat unitaire de l'inspection pédagogique) et président de l'Institut de Recherches de la FSU, Paul DEVIN a longtemps été en charge d'une circonscription de Seine-Saint-Denis et est intervenu, un temps, à l'ESEN (École supérieure de l'Éducation nationale, institut de formation des IEN). Il publie régulièrement des articles concernant notamment l'éducation sur son blog hébergé par le Club de Mediapart.



Citation de Condorcet qui sert de bannière au blog Mediapart de Paul Devin.

## Organisation pratique

Le stage aura lieu dans la salle Édith Piaf du Pouzin, de 9h à 17h. Le déjeuner sera pris sur place, sous la forme d'un repas partagé, les boissons étant offertes par la FSU Ardèche.

Les modalités d'inscription ainsi que les démarches pour obtenir le congé pour formation syndicale sont à retrouver sur notre site ([fsu07.fsu.fr](http://fsu07.fsu.fr)). Vous pouvez aussi nous contacter directement pour tout renseignement ou toute demande d'aide :

- 04 75 64 51 15 ou 07 88 68 82 42
- [fsu07@fsu.fr](mailto:fsu07@fsu.fr)

## La formation syndicale : un droit

Attachés à maintenir le lien avec la recherche et à interroger les pratiques, la FSU et ses syndicats proposent régulièrement des temps de formation syndicale. Proposer aux collègues de prendre du recul sur le métier, au contact de chercheurs, de chercheuses, de praticien-nes, c'est se réapproprier notre métier et réaffirmer notre professionnalité. Ces stages de formation syndicale sont organisés en collaboration avec le centre de formation de la FSU et ses syndicats nationaux.

**Tous les personnels de la fonction publique (titulaires, stagiaires, contractuels) ont droit à 12 jours de stage de formation syndicale par an, avec autorisation d'absence et sans obligation de rattrapage. Les demandes de congé pour participer à un stage de formation syndicale sont à faire parvenir à votre supérieur 1 mois avant la date du stage. L'absence de réponse vaut autorisation. La participation étant de droit, contactez-nous rapidement en cas de refus.**

# LES SYNDICATS DE LA FSU



## La catégorie B pour les ATSEM aussi : une revendication juste.



**LA FSU TERRITORIALE**

La FSU Territoriale est une organisation syndicale regroupant des agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics quel que soit leur métier, leur statut, leur employeur. Elle a déjà fait la preuve de sa détermination dans la défense des sa-

laires, des services publics et des retraites, tout en participant activement aux mobilisations sur les grandes questions de société portant sur la justice sociale, l'égalité d'accès aux droits, les libertés et en prenant régulièrement des initiatives pour réaliser l'unité syndicale. Elle est implanté et parfois majoritaire dans de nombreuses collectivités territoriales.

**Fin août, la FSU Territoriale a envoyé un courrier aux ministres Ndiaye et Guérini pour appuyer une revendication des assistantes territoriales spécialisées des écoles maternelles (ATSEM) : le passage en catégorie B nécessaire pour une juste reconnaissance de ces professionnelles, de leur concours et de leur métier. Nous en reproduisons ci-dessous l'essentiel.**

Les ATSEM jouent un rôle essentiel auprès des enfants et aux côtés des enseignant.es qu'elles assistent au quotidien.

Fortement mobilisé.es dès le début de la pandémie en 2020, les ATSEM ont répondu présent, se sont adaptées à des protocoles sanitaires successifs, ont assuré leurs missions dans des conditions particulièrement difficiles et contraignantes. Leur engagement et leur investissement ont été enfin reconnus, les ont rendu visibles, mais il faut que cela se traduise maintenant par des décisions concrètes.

Cette reconnaissance passe par le salaire et par l'amélioration des conditions de travail. La profession d'ATSEM demande une qualification et des formations, bref, les moyens d'exercer les responsabilités qui incombent à ces professionnelles auprès des enfants. Exercé très majoritairement par des femmes le métier est marqué par la précarité, les temps de travail non complets subis, la pénibilité, l'usure professionnelle liées à la charge et aux conditions de travail...

Les ATSEM et les auxiliaires de soins et de puériculture avaient jusqu'à très récemment des carrières similaires en catégorie C : cadre d'emplois accessible uniquement par concours sur titres, déroulement de carrière sur deux grades et mêmes grilles de rémunération. Ces professionnelles exercent des responsabilités chacune dans leur domaine de niveau équivalent. Depuis le 1er janvier 2022, le passage en catégorie B, obtenu à juste titre pour les auxiliaires de soins et de puériculture, n'a pas été étendu aux ATSEM.

Actuellement les milliers d'ATSEM vivent cette situation comme une profonde injustice et une dévalorisation de leurs concours et de leur métier. La FSU Territoriale est aux côtés des ATSEM et pour porter la revendication du passage en catégorie B : c'est une mesure juste de reconnaissance de ces professionnelles !

Exclues également du périmètre d'attribution du complément de traitement indiciaire, ces agent.es refusent d'être « les oubliées » du gouvernement, alors qu'elles sont des professionnelles qualifiées de l'enfance, qu'elles appartiennent à la communauté éducative et qu'elles sont essentielles au bon fonctionnement du service public.

La FSU Territoriale aux côtés des ATSEM revendique :

- le passage en catégorie B dès maintenant ;
- une nouvelle revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice de 10% puis son indexation sur les évolutions du coût de la vie ;
- 1 ATSEM par classe ;
- la clarification de la double hiérarchie ;
- la reconnaissance de la pénibilité du métier ;
- la fin des temps non complets ;
- la fin des agent.es « faisant fonction » qui exercent alors qu'ils occupent un autre cadre d'emplois ;
- le remplacement en cas d'absence ;
- la traduction concrète de l'appartenance à la communauté éducative, reconnue dans le Code de l'Education, par la présence avec voix délibérative au conseil d'école ;
- une charte ATSEM nationale mise en place dans toutes les écoles et construite conjointement avec l'Education nationale, les ATSEM et les collectivités employeurs.